

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit: Airtac 2 LH+

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation générale: Colle aérosol temporaire
Uniquement pour usages industriels

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société:

Airtech International, Inc.
5700 Skylab Road
Huntington Beach, CA 92647
E-mail: airtech@airtechintl.com
Site web: www.airtechonline.com
Téléphone: +1 714.899.8100
Service responsable de
l'information:
Téléphone: +1 714.899.8100
E-mail: airtech@airtechintl.com

Airtech Europe Sarl
Zone industrielle Haneboesch
L-4562 Differdange
Luxembourg
Site web: www.airtech.lu
Téléphone: +352 582.282
Service responsable de l'information:
Téléphone: +352 582.282
E-mail: sales@airtech.lu

Airtech Advanced Materials UK Ltd.
The Causeway
Broadway Business Park
Chadderton, Oldham
OL9 9XD United Kingdom
Site web: www.airtech-amg.co.uk
Téléphone: +44 161.947.1610
Service responsable de
l'information:
Téléphone: +44 161.947.1610
E-mail: sales@airtech-amg.co.uk

Airtech Asia Ltd.
No. 161 of Anyuan Rd
Chagugang County
Wuqing District
301721, Tianjin, P.R. China
Site web: www.airtech.asia
Téléphone: +86 22 8862 9800
Télécopie: +86 22 8862 9900
Service responsable de l'information:
Téléphone: +86 22 8862 9800
E-mail: airtech.asia@airtechasia.com.cn

1.4 Numéro d'appel d'urgence

CHEMTREC EMERGENCY PHONE:

France: +(33)-975181407

Belgique (Brussels): +(32)-28083237

Luxembourg: +(352)-20202416

International: +1 703-741-5970

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Aérosol 1; H222; H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Skin Irrit. 2; H315 Provoque une irritation cutanée.
Eye Irrit. 2; H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
STOT SE 3; H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Aquatic Chronic 3; H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquette (CLP)



Mention d'avertissement:

Danger

Mentions de danger:	H222	Aérosol extrêmement inflammable.
	H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
	H315	Provoque une irritation cutanée.
	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
	H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
	H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence:	P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
	P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
	P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
	P261	Éviter de respirer les aérosols.
	P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
	P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux.
	P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
	P410+P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

Marquage spécial

Texte pour l'étiquetage: Contient Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane, acétate de méthyle et acétone

2.3 Autres dangers

A défaut d'une aération suffisante, il peut se former des mélanges explosibles.
L'inhalation des vapeurs peut avoir un effet irritant pour les voies respiratoires et les poumons.
Effet narcotique possible en présence de fortes quantités.

Propriétés perturbant le système endocrinien, Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances: non applicable

3.2 Mélanges

Spécification chimique: Mélange composé comme ci-dessous:

Composants dangereux:

Identificateurs	Désignation Classification	Teneur
REACH 01-2119459211-47-xxxx N°CE 201-185-2 CAS 79-20-9	Acétate de méthyle Flam. Liq. 2; H225. Eye Irrit. 2; H319. STOT SE 3; H336. (EUH066).	10 - 30 %
REACH 01-2119475514-35-xxxx n° de liste 921-024-6 CAS -	Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane Flam. Liq. 2; H225. Skin Irrit. 2; H315. STOT SE 3; H336. Asp. Tox. 1; H304. Aquatic Chronic 2; H411.	< 25 %
REACH 01-2119471330-49-xxxx N°CE 200-662-2 CAS 67-64-1	Acétone Flam. Liq. 2; H225. Eye Irrit. 2; H319. STOT SE 3; H336. (EUH066).	1 - 5 %
N°CE 270-704-2 CAS 68476-85-7	Gaz de pétrole liquéfiés, < 0,1% 1,3-Butadiène Flam. Gas 1; H220. Press. Gas (Liq.); H280.	30 - 60 %

Pour le texte intégral des phrases H et EUH: voir la rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Informations générales: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

En cas d'inhalation:	Veiller à un apport d'air frais. Allonger la victime et la tenir au chaud. En cas de malaises, consulter un médecin.
Après contact avec la peau:	Laver les parties contaminées avec de l'eau et du savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. N'employer ni solvants, ni diluants. Consulter ensuite un médecin.
Contact avec les yeux:	Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter ensuite un ophtalmologiste.
Ingestion:	Ne pas provoquer de vomissement. Rincer la bouche et appeler aussitôt un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque une sévère irritation des yeux. Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

En cas de résorption: troubles du SNC, état inconscient, douleurs.

Effets possibles sur le temps de réaction et la coordination motrice.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyen d'extinction

Agents d'extinction appropriés: Mousse résistante à l'alcool, dioxyde de carbone, poudre d'extinction

Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aérosol extrêmement inflammable. Les vapeurs forment avec l'air des mélanges explosibles qui sont plus lourds que l'air. Ils s'épanchent au niveau du sol et peuvent causer un retour de flammes sur de grandes distances.

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Oxydes d'azote (NOx), monoxyde de carbone et dioxyde de carbone, hydrocarbures.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie:

Utiliser un appareil respiratoire autonome et des vêtements ignifugés.

Indications complémentaires: Récipient sous pression. Un échauffement provoque une augmentation de la pression: risque d'éclatement et d'explosion.

Refroidir les récipients exposés au danger par aspersion d'eau et les retirer si possible de la zone dangereuse.

Ne pas laisser s'écouler l'eau d'extinction dans les canalisations, le sol ou le milieu aquatique.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Assurer une aération suffisante. Tenir toute personne non protégée à l'écart. Évacuer la zone. Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection approprié. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les plans d'eau ou les canalisations. Danger d'explosion!

En cas de dégagement, prévenir les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Délimiter le matériel usé avec un absorbant ininflammable (par ex. du sable, de la terre, de la vermiculite, de la diatomite) et pour son élimination, respecter les directives locales en le plaçant dans des conteneurs prévus à cet effet (cf chapitre 13).

Nettoyer soigneusement la zone polluée.

En cas de quantités importantes: recueillir le produit mécaniquement. Utiliser un équipement antistatique pour pomper.

Indications complémentaires: Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir section 8 et 13 pour de plus amples informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation: Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Même après usage, ne pas ouvrir de force ni incinérer. Ne pas vaporiser sur des flammes ou des objets incandescents. Assurer une bonne ventilation de l'atelier et/ou mettre en place un système d'aspiration de l'air au poste de travail. Ne pas vaporiser dans les yeux ou sur la peau. Porter un équipement de protection approprié. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Tenir à disposition dans l'espace de travail un dispositif de rinçage oculaire.

Protection contre l'incendie et les explosions:

Ne pas exposer les bombes aérosol à une température > 50 °C. Former avec l'air des mélanges explosifs. Utiliser des outils pare-étincelle. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage et de conditionnement:

Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver le récipient à l'abri de l'humidité. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. A stocker en position debout.

Conseils pour le stockage en commun:

Ne pas stocker ensemble avec: Agents oxydants, acides forts, alcalis. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail:

N°CAS	Désignation	Type	Valeur limite
79-20-9	Acétate de méthyle	France: VLE	760 mg/m³; 250 ppm (peut être absorbé par la peau)
		France: VME	610 mg/m³; 200 ppm (peut être absorbé par la peau)
67-64-1	Acétone	Europe: IOELV: TWA	1210 mg/m³; 500 ppm
		France: VLE	2420 mg/m³; 1000 ppm
		France: VME	1210 mg/m³; 500 ppm

DNEL/DMEL:

Indication sur Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane:
DNEL ouvriers, par inhalation, systémique, à long terme: 2.035 mg/m³
DNEL ouvriers, dermique, systémique, à long terme: 773 mg/kg bw/d
DNEL consommateurs, par inhalation, systémique, à long terme: 608 mg/m³
DNEL consommateurs, dermique, systémique, à long terme: 699 mg/kg bw/d
DNEL consommateurs, par voie orale, systémique, à long terme: 699 mg/kg bw/d

Indication sur acétate de méthyle:
DNEL ouvriers, par inhalation, systémique, à long terme: 610 mg/m³
DNEL ouvriers, par inhalation, local, à long terme: 305 mg/m³
DNEL ouvriers, dermique, systémique, à long terme: 88 mg/kg bw/d
DNEL consommateurs, par inhalation, systémique, à long terme: 131 mg/m³
DNEL consommateurs, par inhalation, local, à long terme: 152 mg/m³
DNEL consommateurs, dermique, systémique, à long terme: 44 mg/kg bw/d
DNEL consommateurs, par voie orale, systémique, à long terme: 44 mg/kg bw/d

Indication sur Acétone:
DNEL ouvriers, par inhalation, systémique, à long terme: 1.210 mg/m³
DNEL ouvriers, par inhalation, systémique, à court terme: 2.420 mg/m³
DNEL ouvriers, dermique, systémique, à long terme: 186 mg/kg bw/d
DNEL consommateurs, par inhalation, systémique, à long terme: 200 mg/m³
DNEL consommateurs, dermique, systémique, à long terme: 62 mg/kg bw/d
DNEL consommateurs, par voie orale, systémique, à long terme: 62 mg/kg bw/d

PNEC:

Indication sur acétate de méthyle:
PNEC Eau (eau douce): 0,12 mg/L
PNEC Eau (eau de mer): 0,012 mg/L
PNEC station d'épuration (STP): 600 mg/L
PNEC sédiment (eau douce): 0,128 mg/kg dw
PNEC sédiment (eau de mer): 0,013 mg/kg dw
PNEC terre: 0,042 mg/kg dw
PNEC Intoxication secondaire, par voie orale: 20,4 mg/kg fourrage

Indication sur Acétone:
PNEC Eau (eau douce): 10,6 mg/L
PNEC Eau (eau de mer): 1,06 mg/L
PNEC station d'épuration (STP): 100 mg/L
PNEC sédiment (eau douce): 30,4 mg/kg dw
PNEC sédiment (eau de mer): 3,04 mg/kg dw
PNEC terre: 33,32 mg/kg dw

8.2 Contrôle de l'exposition

Prévoir une bonne aération ou un système d'aspiration ou ne travailler qu'avec des garnitures absolument étanches.
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Protection individuelle

Contrôle de l'exposition professionnelle

Protection respiratoire: Au delà des limites de concentration au poste de travail (VME), porter un appareil respiratoire. Utiliser un filtre combiné A/P conforme EN 14387. La classe des filtres de protection respiratoire doit absolument être adaptée à la concentration max. du polluant (gaz/vapeur/aérosol/particules) pouvant être produit. En cas de dépassement, il faut utiliser des appareils indépendants!

Protection des mains: Gants de protection conforme à la norme EN 374. Type de gants: Caoutchouc nitrile. Période de latence: > 480 min. Observer les indications du fabricant de gants de protection quant à leur perméabilité et leur résistance au percement.

Protection oculaire: Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme EN 166.

Protection corporelle: Vêtement de protection, résistant aux solvants.

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Conserver les vêtements de travail à part.

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols.

Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Ne pas vaporiser dans les yeux ou sur la peau.

Tenir à disposition dans l'espace de travail un dispositif de rinçage oculaire .

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Cf. "6.2 Précautions pour la protection de l'environnement".

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique à 20 °C et 101,3 kPa	liquide
Couleur:	Forme: Aérosol limpide
Odeur:	caractéristique
Seuil olfactif:	Aucune donnée disponible
Point de fusion/point de congélation:	Aucune donnée disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	57 °C (acétate de méthyle)
Inflammabilité:	Aérosol extrêmement inflammable.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité:	LIE (Limite Inférieure d'Explosivité): 1,40 Vol% (propulseur) LSE (Limite Supérieure d'Explosivité): 10,90 Vol% (propulseur)
Point éclair/plage d'inflammabilité:	<= -60 °C (propulseur)
Température de décomposition:	Aucune donnée disponible
pH:	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique:	à 20 °C: 50 - 250 mm²/s (Liquide)
Solubilité dans l'eau:	insoluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Aucune donnée disponible
Tension de vapeur:	à 20 °C: 2000 - 5000 hPa
Densité:	à 20 °C: 0,8 - 0,9 g/mL
Densité de la vapeur:	Aucune donnée disponible
Caractéristiques des particules:	Non applicable

9.2 Autres informations

Propriétés explosives:	Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.
Propriétés comburantes:	non oxydant
Température d'auto-inflammabilité:	365 °C (propulseur)
Taux d'évaporation:	Aucune donnée disponible
Indications diverses:	Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité**

Aérosol extrêmement inflammable.

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

10.2 Stabilité chimique

Stable si stocké dans les conditions prévues.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

10.4 Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

10.5 Matières incompatibles

Oxydants forts, acides forts, alcalis

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

Décomposition thermique: Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Effets toxicologiques:

Les énoncés sont déduits à partir des propriétés des différents composants. On ne dispose pas de données toxicologiques pour le produit lui-même.

Toxicité aiguë (par voie orale): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë (dermique): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë (par inhalation): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Skin Irrit. 2; H315 = Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2; H319 = Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales/Génotoxicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Manque de données.

Effets sur et par le lait maternel: Manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique): STOT SE 3; H336 = Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien:

Aucune donnée disponible

Autres informations:

Indication sur Gaz de pétrole liquéfiés, < 0,1% 1,3-Butadiène:

CL50 Rat, par inhalation: > 20 mg/L

Indication sur Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane:

DL50 Rat, par voie orale: 5.000 mg/kg

DL50 Lapin, dermique: > 2.000 mg/kg

CL50 Rat, par inhalation: > 20 mg/L/4h

Indication sur Acétate de méthyle:

DL50 Rat, par voie orale: 6.482 mg/kg

DL50 Rat, dermique: > 2.000 mg/kg

CL50 Lapin, par inhalation: 49,2 mg/L/4h

Indication sur Acétone:

DL50 Rat, par voie orale: 5.800 mg/kg

DL50 Lapin, dermique: 15.800 mg/kg

CL50 Rat, par inhalation: 76 mg/L/4h

Symptômes

En cas d'inhalation: Effet narcotique en cas de doses élevées ou d'exposition prolongée.

Peut provoquer des maux de tête, des vertiges et des troubles du système nerveux central.

pression sur la poitrine, douleur pectorale, toux. En fortes concentrations, entraîne une perte de connaissance.

Après absorption:

Vertiges, maux de tête, faiblesse. état d'ébriété. Irritation des muqueuses de la bouche, du pharynx du tube et de l'appareil digestifs.

Après contact avec la peau:

Un contact direct avec la peau peut provoquer des démangeaisons et des rougeurs.

Après contact avec les yeux:

Un contact avec les yeux peut provoquer des irritations, des rougeurs, des larmes ou une vue trouble.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique:

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Indication sur Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane:

Toxicité pour les algues:

EL50 Pseudokirchneriella subcapitata (algue verte): 10 - 30 mg/L/72h (OECD 201)

Toxicité pour la daphnia:

EL50 Daphnia magna (puce d'eau géante): 3 mg/L/48h (OECD 202)

Toxicité pour le poisson:

LLC50 Oncorhynchus mykiss: > 11,4 mg/L/96h (OECD 203)

12.2 Persistance et dégradabilité

Indications diverses:

Aucune donnée disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage: n-octanol/eau:

Aucune donnée disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

12.7 Autres effets nocifs

Remarques générales:

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les plans d'eau ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets****Produit**

Code de déchet: 16 05 04* = Gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses/Aérosol
* = Soumis à une documentation.

Recommandation: Même après usage, ne pas ouvrir de force ni incinérer.
L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères. Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

Conditionnement

Code de déchet: 15 01 10* = Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
* = Soumis à une documentation.

Recommandation: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.
Vider soigneusement et si possible complètement. Manipuler les récipients vides avec précaution: toute ignition peut provoquer une explosion.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:
UN 1950

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR/RID, ADN: ONU 1950, AÉROSOLS
IMDG: UN 1950, AEROSOLS
IATA-DGR: UN 1950, AEROSOLS, FLAMMABLE

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID, ADN: Classe 2, Code: 5F
IMDG: Class 2, Subrisk -, see SP63
IATA-DGR: Class 2.1

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:
néant

14.5 Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement:
La substance/le mélange ne présente pas un danger pour l'environnement sur la base des critères des règlements types de l'ONU.

Polluant marin - IMDG: non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**Transport par voie terrestre (ADR/RID)**

Panneau d'affichage: RID: Classe de danger 23, Numéro ONU UN 1950
Étiquette de danger: 2.1
Dispositions particulières: 190 327 344 625
Quantités limitées: 1 L
EQ: E0
Conditionnement - Instructions: P207 LP200
Conditionnement - Dispositions particulières: PP87 RR6 L2
Réglementations particulières pour le conditionnement groupé: MP9
Code de restriction en tunnel: D



Transport par voie fluviale (ADN)

Etiquette de danger: 2.1
Dispositions particulières: 190 327 344 625
Quantités limitées: 1 L
EQ: E0
Équipement nécessaire: PP - EP - A
aération: VE01,VE04

Transport maritime (IMDG)

Numéro EmS: F-D, S-U
Dispositions particulières: 63 190 277 327 344 381 959
Quantités limitées: See SP277
Excepted quantities: E0
Conditionnement - Instructions: P207, LP200
Conditionnement - Réglementations: PP87, L2
IBC - Instructions: -
IBC - Réglementations: -
Instructions réservoirs - IMO: -
Instructions réservoirs - UN: -
Instructions réservoirs - Réglementations: -
Arrimage et manutention: SW1 SW22
Séparation: SG69
Propriétés et observations: -
Groupe de ségrégation: none

Transport aérien (IATA)

Etiquette de danger: Flamm. gas
Code de quantité exceptée: E0
Avions passagers et cargo: Quantité limitée: Pack.Instr. Y203 - Max. Net Qty/Pkg. 30 kg G
Avions passagers et cargo: Pack.Instr. 203 - Max. Net Qty/Pkg. 75 kg
Avion-cargo uniquement: Pack.Instr. 203 - Max. Net Qty/Pkg. 150 kg
Dispositions particulières: A145 A167 A802
Emergency Response Guide-Code (ERG): 10L

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Directives nationales - France**

Aucune donnée disponible

Directives nationales - États-membres de la CE**Étiquetage de l'emballage d'un volume <= 125mL**Mention d'avertissement: **Danger**

Mentions de danger: H222 Aérosol extrêmement inflammable.
H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence: P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

Autres informations, restrictions et dispositions légales:

Produit: Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses [Directive SEVESO III]
Risques physiques: Code P3a, Quantity threshold 150 000 kg / 500 000 kg
Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n°: 3, 40, 75

Acétone: Règlement (CE) 2019/1148 (commercialisation et utilisation de précurseurs d'explosifs)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Textes des phrases H sous la section 2 et 3:

H220 = Gaz extrêmement inflammable.
H222 = Aérosol extrêmement inflammable.
H225 = Liquide et vapeurs très inflammables.
H229 = Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H280 = Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H304 = Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315 = Provoque une irritation cutanée.
H319 = Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 = Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411 = Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412 = Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066 = L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Raison des dernières modifications:

Modification dans la section 1: Adresse

Mise à jour d'ordre général

Service responsable de la fiche technique:

voir rubrique 1: Service responsable de l'information

Abréviations et acronymes: ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures
ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
Aérosol: Aérosol
Aquatic Chronic: Danger pour l'environnement aquatique - chronique
AS/NZS: Norme Australienne/Néo-zélandaise
Asp. Tox.: Toxicité par aspiration
CAS: Service des résumés chimiques
CE: Communauté européenne
CFR: Code des règlements fédéraux
CL50: Concentration létale médiane
CLP: Classification, étiquetage et emballage
Code IMDG: Code Maritime International des Marchandises Dangereuses
DL50: Dose létale 50%
DMEL: Dose dérivée avec effet minimum
DNEL: Dose dérivée sans effet
EN: Norme européenne
EQ: Quantités exceptées
Eye Irrit.: Irritation des yeux
Flam. Gas: Gaz inflammables
Flam. Liq.: Liquide inflammable
IATA: Association du transport aérien international
IATA-DGR: Association du transport aérien international – Règlement sur les marchandises dangereuses
IBC Code: Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
LEP: Limite d'exposition professionnelle
LIE: Limite Inférieure d'Explosivité
MARPOL: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
ONU: Organisation des Nations unies
OSHA: Administration de la sécurité et de la santé au travail
PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC: Concentration prédite sans effet
Press. Gas: Gaz sous pression
REACH: Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
Skin Irrit.: Irritation de la peau
SNC: Système nerveux central
STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
TLV: Valeur limite d'exposition
TRGS: Règles techniques pour les substances dangereuses
UE: Union européenne
VPvB: Très persistantes et très bioaccumulables

Cette fiche ne peut couvrir toutes les situations pouvant se présenter à l'utilisateur lors de la transformation. Chaque étape opérationnelle doit donc être examinée pour déterminer si des précautions supplémentaires s'imposent et lesquelles. Toutes les informations relatives à la santé et à la sécurité contenues dans cette fiche doivent être mises à la disposition de vos collaborateurs et de vos clients. Il relève de votre responsabilité d'exploiter ces informations pour rédiger des consignes d'utilisation appropriées et d'organiser des stages adéquats pour vos salariés.

Les conditions et les méthodes d'utilisation se trouvant hors de notre périmètre de contrôle, nous en rejetons toute responsabilité et déclarons expressément toute responsabilité civile pour l'utilisation du produit. Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles ainsi qu'aux dispositions nationales et communautaires en vigueur. Toutes les indications et remarques sont faites sans aucune garantie concernant l'exactitude de l'information, les risques lors de l'application du produit ou les résultats de cette application.